

11 avril 2002

Original: français

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail chargé des documents préparatoires
de l'Assemblée des États Parties
New York
8-19 avril 2002
1er-12 juillet 2002

Proposition de la Belgique

En application de l'article 36, paragraphe 4 a) du Statut, le document accompagnant chaque candidature doit préciser de manière spécifique de quelle façon le candidat présente chacune des qualités prévues par le paragraphe 3 a), b) et c) de cet article.

